

Collectif Les Morts de la Rue

« En accompagnant ces morts, nous agissons aussi pour les vivants »

FICHE DE SIGNALEMENT DU DECES D'UNE PERSONNE « SANS CHEZ SOI » *

INFORMATIONS SUR LE DECLARANT :

Département :
Nom : Prénom :
Téléphone : Email : @

Vous êtes : (cochez la case qui correspond, et précisez si possible)

- Association :
 Institution :
 Particulier :
 Autre :

INFORMATION SUR LE DECES

Appris le Date du décès

Appris par (indiquez comment vous avez appris le décès) :

Souhaitez-vous que cette personne soit sur le site ? Oui Oui, anonymement Non Pas d'opinion

Souhaitez-vous que cette personne soit sur le faire-part ?

Oui Oui, anonymement Non Pas d'opinion

INFORMATION SUR LA PERSONNE DECEDEE

Nom : Prénom : Surnom :

Date de naissance : ou Âge : Sexe : Homme Femme

Statut vis-à-vis de la rue : Actuellement sans chez soi Anciennement sans chez soi Ne sait pas

Circonstances du décès (veuillez indiquer les circonstances et les causes du décès) :

AUTRES INFORMATIONS

Vous pouvez remplir la suite du questionnaire, ou attendre notre appel pour le remplir ensemble.

Acceptez-vous d'être recontacté au sujet de cette personne ? Oui Non

Si oui, indiquez des dates et tranches horaires auxquelles nous pouvons vous contacter :

* Une personne est considérée « sans chez soi » si elle a dormi **principalement au cours des trois derniers mois** :

- Dans des **lieux non prévus pour l'habitation**. Les lieux non prévus pour l'habitation peuvent être par exemple :
 - cave, parking fermé, grenier, cabane, voiture, wagon, bateau
 - usine, bureau, entrepôt, bâtiment technique, parties communes d'un immeuble d'habitation
 - ruines, chantiers, grotte, tente,
 - métro, gare, couloirs d'un centre commercial, voie ferrée
 - rue, pont, parking extérieur, jardin public, terrain vague, cabine téléphonique
- Dans un **centre d'hébergement collectif** gratuit ou à faible participation, quel que soit le centre (foyer d'urgence, CHRS, hôtel social, asile de nuit, communauté de travail, lits infirmiers, ...) et la durée de l'hébergement.
- Dans un **logement squatté**
- Dans un logement, s'il est **hébergé par un ami ou de la famille** faute de ne pouvoir avoir son propre logement
- Dans un **hôtel**, que la chambre soit payée par une association, un centre d'hébergement, un organisme ou la personne (si c'est une situation non pérenne).

Vous pouvez aussi nous signaler des décès de **personnes anciennement « sans chez soi »**, même si elles avaient un logement au moment du décès. Indiquez le dans le formulaire.